news.belgium

27 avr 2018 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2018

Modification du régime d'aides fiscales en faveur du transport maritime

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le régime d'aides fiscales en faveur du transport maritime.

Le 6 novembre 2017, la Commission européenne a publié sa décision de prolonger pour 10 ans le régime existant d'aides fiscales en faveur du transport maritime du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2022, avec la condition que la Belgique adopte dans les 6 mois un projet de modification répondant aux souhaits de la Commission européenne. L'avant-projet comporte des dispositions modificatives à ce régime d'aides fiscales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale rue de la Loi 12 1000 Bruxelles Belgique +32 2 574 80 00 http://www.vanovertveldt.belgium.be

